

Newsletter #42 – 19 septembre 2016

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Evolutions de l'attestation de renouvellement

D'ici la fin de l'année 2016, les **attestations de renouvellement seront éditées avec un QR code** permettant aux demandeurs d'envoyer leurs pièces justificatives à *Tessi Documents Services* avec une copie de la première page de cette attestation (au même titre que la copie de la première page de l'attestation d'enregistrement de la demande). Elles seront également enrichies d'une **page récapitulant les informations de la demande**.

Par ailleurs, comme annoncé en juillet dernier (Newsletter #40), **l'envoi des attestations de création et de renouvellement de la demande par le niveau national sera effectif à partir du premier trimestre 2017**. Les guichets doivent continuer à transmettre eux-mêmes ces attestations en attendant.

Fin des échanges asynchrones

Pour rappel, à partir du **31 décembre 2017**, il ne sera **plus possible d'échanger avec le SNE en mode asynchrone**. Les guichets concernés doivent anticiper en se rapprochant de leurs éditeurs.

Déploiement du « dossier unique »

La dernière **réunion de lancement régionale du « dossier unique »** a été tenue début juillet 2016, et le « dossier unique » est désormais **déployé et opérationnel** sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, plus de **1,3 millions de documents** ont été déposés sur le SNE dont :

- Plus de **200 000** directement par les demandeurs via le portail grand public,
- Près de **350 000** par les guichets enregistreurs,
- Près de **800 000** par *Tessi Documents Services*.

L'application Smartphone de la demande de logement social

Le GIP-SNE développe actuellement une **application Smartphone** appelée « *Ma demande de logement social* ».

Elle permettra aux **demandeurs d'ajouter directement depuis leur Smartphone des pièces justificatives** à leur dossier de demande de logement social (via une photographie ou un import de PDF) et de **consulter** leurs pièces justificatives.

L'application sera disponible **octobre 2016**, uniquement sur le Google PlayStore (Android).

Pour rappel, **aucune communication nationale** auprès des demandeurs au sujet de cette application n'est prévue avant 2017.

Web Services - Mise à jour du plan de classement des pièces justificatives

Le **plan de classement des pièces justificatives peut être modifié** selon les besoins, en particulier le nombre limite de pièces justificatives par catégorie.

En conséquence, pour les services enregistreurs ne déposant pas les pièces justificatives directement via la Webapp dans le SNE, **il est impératif de vérifier régulièrement via le webservice dédié si celui-ci n'a pas évolué**. La description de ce Webservice est disponible dans le cahier des interfaces disponible sur le site de professionnels.